



Le mot du maire

La sécurité des Chapelons et des Chapelonnes est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale et de moi-même.

L'article L125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le DICRIM fait partie du **Plan Communal de Sauvegarde** : ils ont pour objet de répondre à ces impératifs. A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes. Il est important que vous soyez, dès à présent, conscients du danger qui peut arriver afin que vous tous, puissiez acquérir les bons comportements et les réflexes qui sauvent.

Attention, le DICRIM ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons rester attentifs. Le risque zéro n'existant pas, nous nous devons de faire de notre sécurité l'affaire de tous.

Grand merci à ceux qui ont participé à l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde.

*Le Maire de La Chapelle sur Loire
Danielle THIRY*

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique plus souvent appelé catastrophe. Il a pour caractéristiques essentielles :

- Sa gravité (possibilité de pertes humaines, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- Sa faible fréquence (au risque d'oublier de se préparer à l'éventualité)

Les différents types de risques majeurs auxquels la population peut être exposée sont :

- Les risques **naturels** : feux de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, canicule, grand froid...
- Les risques **technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique ...
- Les risques de **transports** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Enfin, les risques **sanitaires** (pandémie, épidémie, problèmes alimentaires,...) sont de plus en plus prégnants.

Le Plan communal de sauvegarde

Face à l'ensemble de ces risques, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

La Cellule de Crise

La cellule de crise municipale regroupe et coordonne sous l'autorité du maire, les différents services concernés par les risques majeurs.

Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes.

Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou de plans de secours spécialisés. Elle constitue un poste de commandement à l'échelle communale.

Ses fonctions sont :

- l'alerte à la population,
- l'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques ...
- l'organisation et la coordination dès la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité,
- l'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition du dispositif auprès de la Préfecture,
- l'organisation et la coordination du retour à la normale.



Le risque inondation

La commune de La Chapelle Sur Loire peut être touchée par des crues de la Loire



La surveillance et l'alerte

Elle est assurée par le Service de Prévision des crues (SPC) La diffusion de l'alerte aux communes du département d'Indre et Loire est du ressort de la préfecture par le biais d'un système automatisé.

L'activation des secours

Le maire mobilise avant tout ses services avant que l'inondation ne soit effective.

Les consignes à suivre

avant et pendant le phénomène

- Fermez et obturez les ouvertures,
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Faites une réserve d'eau

après

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches)
- Chauffez dès que possible
- Faites vous recenser, évaluez les dégâts occasionnés

Suivi des crues
Tel : 0825 150 285
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Les risques climatiques



La surveillance et l'alerte

Le risque climatique dû à une perturbation atmosphérique peut se décliner de plusieurs manières : une tempête et des vents violents, un orage violent et ses fortes précipitation, un refroidissement intense des températures combiné à de forte chutes de neige et/ou à une constitution de verglas ou encore la forte chaleur (canicule) sur une période de longue durée.

L'activation des secours

Le maire peut à la demande du préfet mettre en place la cellule de crise afin de coordonner les secours sur le territoire communal.

Les consignes à suivre

pendant le phénomène

- Se confiner, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux
- Restez à l'écoute des recommandations des services de secours

après

- Évaluez les dégâts occasionnés

Vigilance Météo

Tel : 0821 802 037 ou 0892 680 237
www.meteo.fr



Le risque transport de matières dangereuses



La surveillance et l'alerte

Plusieurs voies routières (et/ou ferroviaires) traverse le territoire communal. Des matières dangereuses y sont transportées. Diverses catastrophes peuvent survenir de manière accidentelle : explosion, incendie, dispersion dans l'air de produits toxiques.

L'activation des secours

Le maire peut à la demande du préfet mettre en place la cellule de crise afin de coordonner les secours sur le territoire communal.

Les consignes à suivre

pendant le phénomène

- Evitez de vous déplacer, n'allez pas chercher les enfants à l'école (les enseignants les mettront à l'abri)
- Ne fumez pas
- Enfermez-vous dans un bâtiment en dur et bouchez les aérations



Le risque nucléaire

La commune de La Chapelle sur Loire est concernée par la présence de la Centrale Nucléaire de Production Electrique(CNPE) d'Avoine



La surveillance et l'alerte

Le risque nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire entraînant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque nucléaire majeur résulte de la fusion du cœur du réacteur d'une centrale. Le pouvoir public et l'exploitant du site ont mis en place une organisation permettant une réaction rapide : Le Plan d'Urgence Interne complété par un Plan Particulier d'Intervention déclenchés par le préfet pour les répercussions de l'incident en dehors du site.

L'activation des secours

Le préfet dirige les secours en déclenchant le Plan Particulier d'Intervention. Le maire peut à la demande du préfet mettre en place la cellule de crise afin de coordonner les secours sur le territoire communal.

Les consignes à suivre

Dès que le signal d'alerte (sirène) est émis par la centrale :

- **Se confiner**, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux
- **Ecouter la radio** : **France Bleue Touraine : 92.9 FM**
- Restez à l'écoute des recommandations des services de secours
- Ne pas fumer, ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Consommation de pastilles d'iode sur instruction, restriction de consommation (fruits et légumes et produits laitiers de la zone contaminée)



Commune de La Chapelle Sur Loire...

Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs

DOCUMENT A CONSERVER



L'alerte

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée

Par des dispositifs mobiles munis de haut - parleurs (véhicules)
Par les Sirènes (Centrale nucléaire, Mairie)

Par les responsables de secteurs ou de quartiers désignés par le conseil municipal, en porte-à-porte

Par les médias, en particulier radio FM (France Bleu Touraine : 92.9)

Par affichage dans tous les lieux utiles



Ecole : Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Le PPMS permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leurs missions en cas d'Alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'école est exposée. Chaque année le PPMS est remis à jour.

« **N'Allez pas chercher vos enfants à l'école** » est une mesure difficile à respecter mais indispensable
A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours

SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte, vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapés, ...)

Si vous devez évacuer

Avant l'évènement de crise, préparez, à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- Une lampe de poche avec piles de rechange,
- Une trousse à pharmacie,
- Vos papiers, un peu d'argent,
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine,
- Des couvertures,
- Des vêtements chauds,
- Une réserve d'eau,
- Une radio à piles,
- Du matériel de confinement (gros adhésif, serpillière, coton,

REJOINDRE LE POINT DE RASSEMBLEMENT INDIQUE

Conduite à tenir dans tous le cas



En cas de sinistre grave : l'alerte est donnée par haut parleur ou votre responsable de secteur vient vous avertir

N'aller pas chercher vos enfants à l'école

(les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils connaissent la conduite à tenir en cas d'alerte.)

Informez-vous sur la nature du risque et les consignes à suivre :

Ecoutez la radio



Évitez de téléphoner :

le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours

Informations et numéros utiles

Mairie de La Chapelle S/Loire

Tel : 02 47.97.33.91
www.la-chapelle-sur-loire.fr

Sous-Préfecture de Chinon

Tel : 02.47.81.14.14

Communauté de communes

Tel : 02 47.97.26.50
www.paysdebourgueil.fr

Urgences : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17 ou 02.47.97.21.40

Hôpital de Chinon

Tel : 02 47 93 75 00

Vigilance Météo

Tel : 0821 802 037 ou 0892 680 00
www.meteofrance.com

Pollution de l'air

www.ligair.fr

Suivi des crues

Tel : 0825 150 285
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Suivi des crues Préfecture 37

Tel : 0825 150 285

Préfecture d'Indre et Loire

Tel : 02.47.64.37.37
www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/sections/votre_securite/securite_civile